

Règlement du concours d'entrée

École supérieure des beaux-arts de Nîmes

Règlement du concours d'entrée

Vu l'arrêté du 16 juillet 2013 modifié portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, dans sa version consolidée au 20 juillet 2018,

Vu l'arrêté du 9 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 modifié portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, dans sa version consolidée au 20 juillet 2018, présenté et approuvé par le Conseil d'Orientation Pédagogique et de la Vie Étudiante de l'ésban le 1^{er} décembre 2021,

Vu les modalités de la procédure nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur Parcoursup,

Conditions pour s'inscrire en 1^{ère} année

- Être titulaire du baccalauréat.
- Être titulaire d'un titre équivalent au baccalauréat, français ou étranger
- Satisfaire aux épreuves du concours d'entrée
- Avoir 18 ans minimum dans l'année d'inscription

Modalités d'inscription au concours d'entrée

L'inscription se fait exclusivement sur Parcoursup, les candidat-es devant inscrire l'ésban parmi leurs vœux.

Épreuve de sélection

- Dans un premier temps un dossier artistique doit être déposé sur la Plateforme de l'ésban via un lien, accessible depuis Parcoursup. Il sera examiné par un jury.
- Dans un second temps, une épreuve orale est organisée avec les candidat.es admissibles.

Droits d'inscription au concours d'entrée

Le montant des droits d'inscription au concours d'entrée est de 40 euros qui devront être réglés en ligne par carte bancaire avant le 3 avril 2024, préalablement au concours, via le lien accessible sur Parcoursup.

Attention, les droits d'inscription doivent impérativement être réglés pour que le dossier soit examiné.

Il ne pourra être procédé à aucun remboursement une fois l'inscription effectuée.

Convocation

La convocation à l'épreuve orale à distance est envoyée par voie numérique aux candidat-es admissibles, à l'adresse électronique indiquée par le-la candidat-e, à compter du 26 avril 2024.

Il appartient à chaque candidat-e de surveiller la réception de son courrier et de consulter sa boîte spam si nécessaire.

Les candidat.es non admissibles seront prévenu.es par courrier via leur adresse mail.

Tout changement de coordonnées (adresse postale, électronique, téléphone) mais aussi d'annulation de la participation du·de la candidat·e à l'entretien oral du concours d'entrée doivent être signalés au plus tôt au service de la scolarité à réception de la convocation à partir du 26 avril 2024 : scolarite@esba-nimes.fr

Résultats

Les résultats du concours d'entrée sont communiqués exclusivement par Parcoursup. Il appartient à chaque candidat·e d'en prendre connaissance. Aucun résultat ne sera donné par téléphone. Les résultats au concours d'entrée sont valables uniquement pour la rentrée de la même année.

Pour les candidat.es étranger.es

Les candidat·es de nationalité étrangère doivent s'inscrire sur Parcoursup. Si ils·elles sont issu·es d'un État où le français n'est pas la langue officielle, ils·elles doivent obligatoirement fournir en plus, au moment de l'inscription administrative :

- la traduction certifiée par un organisme agréé de leur diplôme attestant d'un diplôme équivalent au baccalauréat
- l'attestation de réussite au DELF (Diplôme d'Études en Langue Française), de niveau B2, ou une certification équivalente (TCF...)

En l'absence de ces documents, la demande d'inscription ne pourra être prise en compte. Le niveau de maîtrise du français est également apprécié par le jury lors de l'oral du concours d'entrée.

Renseignements

Consulter le guide des études et le catalogue de cours en ligne sur : esba-nimes.fr

Concours d'entrée : service de la scolarité > scolarite@esba-nimes.fr

Pour les candidat·es étranger·es : international@esba-nimes.fr

PRÉREQUIS DU CONCOURS D'ENTREE

Prérequis nationaux des Écoles Supérieures d'Art

La formation qui mène au Diplôme National d'Art – diplôme qui confère le grade de Licence – dispensée par les écoles supérieures d'art et design, est ouverte à tou·tes, quel que soit le Baccalauréat ou la formation d'origine.

Elle repose sur des enseignements artistiques, techniques et théoriques. Les compétences requises afin de favoriser la réussite de l'étudiant sont :

- posséder une grande ouverture d'esprit, de la curiosité et une forte motivation ;
- avoir une pratique artistique quelle qu'elle soit et quel que soit son niveau ;
- souhaiter découvrir la création contemporaine, en particulier dans les champs des arts plastiques et visuels, du design, de l'architecture, du cinéma... ;
- avoir de l'imagination, l'envie d'expérimenter et un goût pour la conception ;
- s'intéresser aux formes de fabrication, aux matériaux, aux médias ;
- souhaiter s'investir dans le monde actuel en créant des formes, des images et des objets en lien avec des questions contemporaines ;
- posséder une aptitude à travailler de manière autonome et avec les autres ;
- avoir une connaissance des bases de la langue française et faire preuve de capacités d'expression dans au moins une langue étrangère.

Prérequis locaux de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes

- l'exercice d'une pratique plastique personnelle qui se traduit notamment par la tenue de carnets de recherches, la réalisation de croquis, la prise de notes, faisant état de la motivation à initier une démarche personnelle ;
- en ce sens, le suivi de cours en lycée, mais aussi les ateliers et cours hors du cadre scolaire sont particulièrement indiqués ;
- une pratique personnelle qui fait preuve de diversité des champs d'expression : dessin, peinture, photo... mais aussi : son, écriture, vidéo... est la bienvenue ;
- Le·la candidat·e doit également faire preuve :
 - de curiosité pour la diversité des techniques, des supports et des connaissances ;
 - d'une envie pour l'expérimentation et la pratique d'atelier ;
 - d'un goût pour la transmission et le partage de ses intentions,
 - d'une attention à promouvoir l'égalité et la diversité,
 - d'un intérêt pour le monde et les sociétés contemporaines, comme pour la création actuelle,
 - d'une fréquentation des lieux artistiques et culturels : musées, salles de concerts, théâtres, cinémas, centres d'art, bibliothèques, et de disciplines : architecture, danse...

Une année en classe préparatoire n'est pas obligatoire pour réussir le concours d'entrée de l'ésban. Elle peut cependant permettre de réfléchir à son orientation et de se constituer un dossier en étant accompagné·e. Le·la candidat·e peut s'informer sur le site des classes préparatoires publiques en se rendant sur le site : apea.fr.

ÉPREUVES DU CONCOURS D'ENTREE

Le concours d'entrée à l'ésban a lieu tous les ans à distance et est accessible à toutes les candidat·es inscrit·es sur Parcoursup. Le contenu de ces épreuves est conçu par des enseignant·es de l'école, et validé par la direction de l'établissement.

Le concours comprend des épreuves obligatoires (une épreuve de pratique artistique ; une épreuve écrite ; un entretien avec des membres du jury) qui sont articulées de la manière suivante :

- 1· Les épreuves de pratique artistique et écrite consistent en la remise d'un seul dossier avant le 3 avril 2024
- 2· L'entretien avec les membres du jury se fait à distance, sur convocation par mail.
- 3· Seront étudiés par le jury de présélection de l'ésban seulement les dossiers des candidat·es qui se seront acquitté·es du règlement des frais de dossier de 40€ avant le 3 avril 2024.

Constitution du dossier

Le·la candidat·e choisit des travaux plastiques de sa production, tous médias confondus, dans un nombre de pages limitées à 9. Ce choix est assorti d'un libre commentaire écrit sur les travaux choisis.

Le dossier doit être déposé au format PDF d'un poids de 5 Mo maximum, sur la plateforme dédiée de l'ésban via le lien accessible sur Parcoursup. Les vidéos éventuelles seront signalées dans le dossier par un lien permettant le visionnage en ligne.

Entretien

Lors de l'entretien oral avec les membres du jury, le·la candidat·e admissible devra présenter son dossier et argumenter ses choix. Il·elle sera également invité·e à faire part de ses motivations à intégrer l'ésban et/ou les études artistiques.

L'entretien se déroule avec au moins deux enseignant·es du cursus, nommé·es par la direction dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes. Un·e étudiant·e est associé·e au jury avec voix consultative. L'entretien est d'une durée de 15 minutes maximum.

A partir du 26 avril 2024, chaque candidat·e admissible recevra par mail sa convocation à l'entretien du concours d'entrée. Les entretiens se dérouleront dans la semaine du 6 mai 2024.

Critères d'évaluation du concours d'entrée

Les épreuves ont pour objet de mesurer la motivation du·de la candidat·e, la maîtrise de la langue française et d'une langue étrangère, la capacité d'expression, d'analyse et d'organisation d'un discours, la curiosité et l'intérêt pour la création contemporaine. Le barème final est sur 20 points qui se décomposent comme suit :

<u>I. Dossier personnel (sur 8)</u>	<u>II. Entretien (sur 12)</u>
<ul style="list-style-type: none">• Aspects techniques de la réalisation des travaux présentés dans le dossier• Qualités plastiques des travaux présentés dans le dossier• Pertinence des commentaires écrits• Diversité de médiums et de sujets dans le choix des travaux présentés dans le dossier.	<ul style="list-style-type: none">• Cohérence entre le projet de formation souhaité et l'enseignement de 1er cycle à l'ésban Parcours et motivations• Motivations à s'inscrire dans un cursus d'enseignement artistique• Échanges en langue étrangère au choix (espagnol, italien, anglais)• Qualité de l'échange avec le jury (écoute, curiosité, appétence, enthousiasme)

Inscriptions administratives et pédagogiques à l'ésban

Les étudiant·es admis·es prennent connaissance de leur admission ou non admission via Parcoursup à partir du 30 mai 2024.

Ils doivent obligatoirement signaler au service de la scolarité de l'ésban leur décision de désistement.

Les candidat·es ayant été reçu·es au concours d'entrée sont inscrit·es à l'ésban et obtiennent leur carte d'étudiant·e après avoir :

- obtenu leur baccalauréat ou un titre équivalent ;
- acquitté les droits annuels d'inscription au cursus ;
- acquitté les frais de CVEC ;
- justifié de leur affiliation à un organisme de Sécurité sociale ;
- justifié d'une couverture de responsabilité civile (personnelle ou parentale) pour les dommages qu'ils seraient susceptibles de causer. Cette assurance est obligatoire

pour participer aux enseignements dispensés dans les locaux ou hors des locaux de l'école.

Seul-es les étudiant-es régulièrement inscrit-es à l'ésban peuvent être accueilli-es pendant les cours et ateliers.

Lors de la finalisation de leur inscription, les candidat-es inscrit-es s'engagent formellement à avoir pris connaissance du règlement intérieur et du règlement des études.